



CSA académique du lundi 20 novembre 2023

Chaque organisation syndicale procède à la lecture d'une déclaration préalable.

Ordre du jour :

- 1/ **Approbation des comptes rendus des séances du 24 mars et du 23 juin 2023**
- 2/ **Programme de travail du CSAA année scolaire 2023-2024**
- 3/ **Constats effectifs 1er et 2nd degrés rentrée 2023 et prévisions rentrée 2024**
- 4/ **Présentation de la Réforme des Lycées Professionnels**
- 5/ **Carte des formations professionnelles - rentrée 2024**
- 6/ **Ajustements de rentrée des moyens AED**
- 7/ **Postes spécifiques nationaux rentrée 2024**
- 8/ **Création d'un poste d'Attaché d'Administration**
- 9/ **Bilan social Académique**
- 10/ **Revalorisation indemnitaire des personnels infirmiers, médecins, ADJJAENES et ITRF**
- 11/ **Questions diverses**

1/ **Approbation des comptes rendus des séances du 24 mars et du 23 juin 2023**

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

2/ **Programme de travail du CSAA année scolaire 2023-2024**

Les textes obligent à une présentation du programme de travail mais ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

CSA Académique de janvier 2024

Répartition des moyens d'enseignement premier degré- RS 2024

Répartition des moyens d'enseignement second degré- RS 2024

Dotation Globale Horaire des lycées et lycées professionnels- RS 2024

Présentation de la carte des enseignements de spécialité en classe de première – RS 2024

CSA Académique de mars 2024

Mouvement des postes enseignants et d'éducation des collèges et SEGPA, lycées et SGT, LP et SEP, EREA –RS 2024

Mouvement des postes administratifs, techniques, Santé et Sociaux –RS 2024

Bilan LDG carrière et mobilité.

CSA Académique de juin 2024

Ajustements des postes enseignants –RS 2024

Ajustements des moyens ATSS – RS 2024

Répartition des personnels AED- RS 2024

3/ **Constats effectifs 1er et 2nd degrés rentrée 2023 et prévisions rentrée 2024**

1^{er} degré

Effectifs en diminution dans les 4 départements. D'ici la rentrée 2024, prévisions à -1,2% dans le premier degré public et -0,3% dans le premier degré privé sous contrat.

2nd degré

D'ici la rentrée 2024, -0,7% dans le public et -1,1% dans le privé.

La FSU s'inquiète de cette baisse des effectifs élèves qui donne l'occasion au ministère de baisser les dotations en postes d'enseignants. Ce n'est malheureusement pas le cas quand la démographie scolaire est en hausse.

La FSU demande que baisse des effectifs ne rime pas avec baisse des moyens. Il faut profiter de cette baisse pour diminuer le nombre d'élèves par classe en lycée, en école et en collège.

4/ Présentation de la Réforme des Lycées Professionnels

La réforme des lycées a pour vocation d'accompagner les filières porteuses d'emploi.

L'objectif est de revoir un quart des formations d'ici 2026 en privilégiant 3 filières :

- industrie
- bâtiment, construction durable, TP
- santé/social

Entre novembre et décembre, les Lycées Professionnels, via le chef d'établissement, feront remonter leurs demandes concernant les 3 filières.

Puis, sur chaque bassin d'emploi, ce sont les sous-préfets qui vont orchestrer la refonte de la carte de formation en lien avec les chefs d'établissement et les entreprises.

La décision est ensuite prise en concertation entre l'académie (grande région) et le conseil régional.

La FSU craint de voir d'autres sections fermer sèchement au cours de l'année civile 2024.

Elle demande que les organisations syndicales représentatives des personnels soient associées et consultées au cours des processus décisionnels. L'Education Nationale est marginalisée et la carte des formations est dans les mains du patronat, de la région et de l'Etat.

Pour la FSU, la réforme de la voie professionnelle sous statut scolaire, portée par le ministre de l'Education et la ministre chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels auprès du ministre du Travail (...) est présentée comme une revalorisation de ses filières. Or, il n'en est rien ! Le véritable objectif du gouvernement est de transformer les lycées professionnels sur le modèle de l'apprentissage. Du statut plus protecteur d'élève, les jeunes vont basculer sur un statut de salarié.e directement soumis aux aléas et aux difficultés du monde du travail. Il s'agit avant tout de pallier le manque de main d'œuvre, dans les métiers dits en tension, plus de 75% selon les branches professionnelles en Région AuRA. L'offre de formation sera donc dictée par les besoins en main d'œuvre des entreprises de proximité, par bassin d'emploi. Quant aux personnels le risque est grand d'une transformation majeure des métiers et statuts. Pour la FSU et ses syndicats, cette réforme est inacceptable dans ses objectifs comme dans sa méthode. Orienter précocement les élèves les plus défavorisés socialement et les mettre au travail dès la formation par des PFMP plus longues et rémunérées... par l'état, adapter les contenus et formations aux besoins immédiats des entreprises, abandonner toute idée de formation du citoyen, voilà la réalité de cette funeste réforme. La FSU avec l'intersyndicale s'oppose à ce projet et appelle avec l'intersyndicale à la grève le 12 décembre !

5/ Carte des formations professionnelles - rentrée 2024

La FSU pointe une contradiction entre l'augmentation des capacités d'accueil (+111) et la politique ministérielle. Néanmoins, l'essentiel des ouvertures de nouvelles structures sont des mentions complémentaires (4) ou des CAP (3). Une mention complémentaire ne peut se substituer à un diplôme reconnaissant une qualification. Elle s'inquiète de la baisse de niveau des formations. La mention complémentaire est de niveau inférieur au BTS / BAC PRO. Par ailleurs se posent les questions de l'attractivité de ces filières auprès des élèves et le recrutement des enseignants de spécialité. Pour la FSU, il ne saurait être question d'intervenants extérieurs comme le préconise la réforme de la voie professionnelle ni d'orientation forcée vers ces filières qui peinent à recruter.

La FSU s'inquiète de la disparition programmée des ULIS de détermination. Celles-ci permettraient à des élèves en situation de handicap, dont la plupart n'ont pas de projet professionnel en sortie d'ULIS collège de pouvoir à la fois poursuivre une scolarité porteuse d'intégration et d'avoir le temps de se

découvrir un avenir professionnel. Pour la FSU c'est un recul important des droits des élèves en situation de handicap, issus notamment de la loi de 2005.

Réponse du rectorat : Les ULIS de détermination n'existent plus que dans le Puy de Dôme. Les élèves d'ULIS doivent être inscrits dans des classes à examen. Ces élèves doivent obtenir des attestations de compétences. Ce qui est mis en place est un progrès et non une régression.

La FSU demande un vote sur la nouvelle carte des formations professionnelles.

Pour : 0

Abstention : 4 (UNSA)

Contre : 6 (FSU, FO, CGT)

6/ Ajustements de rentrée des moyens AED

La FSU accueille favorablement ces ajustements de moyens dans les établissements qui en avaient besoin mais rappelle que d'autres établissements restent en difficulté du fait d'une dotation insuffisante.

7/ Postes spécifiques nationaux rentrée 2024

11 postes POP ouverts en 2023 et seulement 9 ont été pourvus.

Pour 2024 le rectorat reste sur le même volume.

La FSU rappelle son opposition aux postes POP.

8/ Création d'un poste d'Attaché d'Administration

Création d'un poste AAENES au lycée Lafayette

Vote pour unanime.

9/ Bilan social académique

Pour la FSU, ce document est utile dans la mesure où il permet d'avoir une vision claire et détaillée de l'évolution des effectifs de personnels par catégorie dans notre académie ainsi que des données genrées. Il met notamment en évidence les écarts de salaire hommes/femmes, confirmation des inégalités que nous dénonçons régulièrement, ainsi que l'augmentation de la précarité (voir déclaration FSU).

Ce document mériterait plus de temps d'analyses et d'échanges que ceux consacrés au cours de ce CSA.

10/ Revalorisation indemnitaire des personnels infirmiers, médecins, ADJAENES et ITRF

Concernant la revalorisation indemnitaire des personnels infirmiers, médecins, adjaenes et ITRF, la FSU dénonce un nouveau "Groupe de Travail" où tout est décidé et où les syndicats sont juste informés. Les indemnités IFSE des 3 académies (Grenoble, Lyon et Clermont-Fd) vont être harmonisées vers le haut : hausse pour Lyon et Clermont-Ferrand, maintien pour Grenoble. La FSU est favorable à cette convergence, mais regrette une différence de traitement entre les différentes catégories de personnel :

- en catégorie C, les ATRF rattrapent les ADJAENES, mais demeurent bien en dessous
- refus d'aligner les indemnités des personnels logés et non logés sous prétexte que le logement est un avantage en nature. La FSU demande un alignement.

- pour les personnels de santé, les revalorisations proposées par le GT sont bien trop faibles pour les médecins et infirmier(e)s. Pour la FSU, la grille indiciaire des médecins scolaires devrait être identique à celle des médecins inspecteurs de santé publique (MISP). L'IFSE minimal des infirmier(e)s devrait égaler celui des Assistant(e)s de Service Social. Enfin, les infirmier(e)s devraient toucher la NBI relative à l'accueil, dans les établissements scolaires, d'élèves en situation de handicap.

- Pas de revalorisation prévues pour les Assistant(e)s de Service Social, ni de mise en place du CTI (Séгур), alors que les ASS ont un grille indiciaire au rabais.
- Pas de revalorisation prévue pour les PsyEN, alors qu'il faudrait aligner l'IFSE des psychologues de la spécialité EDO (orientation) sur l'IFSE des psychologues de la spécialité EDA (apprentissage).
- la FSU demande la mise en place du CTI (Séгур) pour tous les personnels de santé et sociaux.

11/ Questions diverses

Bilan du PACTE enseignant

Le bilan sera fait à l'issue de la mise en place du dispositif.

Ceci est un point d'étape :

Dotation 7 890 parts fonctionnelles 2nd degré. 2 782 attribuées. 35,25 %

Collège

3 282 parts, 1 290 attribuées soit 39,3%, 39.33% RCD 18 h, 36.69% Devoirs fait

Lycée

711 attribuées 26,2%, 16,9% RCD 18h, 5,9% projets pédagogiques innovants

Lycée Professionnels

3 907 parts, dotations 1 308, 33,5%, 32,8 % RCD, 17,16% projet pédagogiques innovants, 9,8% difficultés scolaires

1er Degré

03 : 901 parts disponibles, 342,5 payées

15 : 332 parts, 109 parts payées

43 : 457 parts, 113 payées

63 : 1 761 parts, 276 payées

Frais de déplacement possibles pour les PE qui interviennent en collège au titre du PACTE mais pas de budget.

Bureau des entreprises : Combien de postes créés?

32 BDE implantés pour 20.5 ETP, implantation dans les LP

Coordination: référent académique, Pierre Baptiste.

AESH

Elèves non accompagnés malgré notifications MDPH

AU 31/10/23

03 : 17 élèves non accompagnés => recrutements en cours, l'Allier est en sous consommation de sa dotation.

63 : 243 élèves non accompagnés => 32 ETP attribués en plus

Pas de problème de moyens ni de recrutement dans le 03 et le 15

Données communiquées bientôt sur les démissions, arrêts etc...

Droit aux deux jours de fractionnement pour les AESH : Cette année, ils sont défalqués à la source. Le choix de pouvoir les prendre dans l'année sera mis en place pour la rentrée 2024

Places disponibles en UPE2A (2nd degré)

03 : 9 places vacantes

15 : 14 places vacantes

43 : 13 places vacantes

63 : 43 places vacantes

Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'achat - retard de paiement

En cas de non-versement ou d'interrogation sur le montant de la somme perçue, il faut s'adresser au rectorat ou aux DSDEN. Le versement de cette prime ayant été géré au niveau du ministère, les erreurs éventuelles dans l'académie ne seront corrigées que si les personnels se manifestent.

Attention : le rattrapage n'aura pas lieu sur la paie de novembre et probablement pas avant janvier voire février...

Calendrier de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire

La mise en œuvre de la nouvelle cartographie pourrait être effective à la rentrée 2025.

Formation pour collègues inscrits sur liste d'aptitude à la direction d'école

03 : pas de formation spécifique actuellement

43 : 1 semaine de formation début janvier

Demande d'une pratique harmonisée sur le sujet.

Remboursement des frais de déplacement des personnels itinérants

La FSU souhaite savoir si une rallonge budgétaire est prévue pour l'indemnisation des frais de déplacement des personnels itinérants. La FSU-SNUipp a connaissance de retards d'indemnisation de plus de 2000 € pour certains collègues ! Cette problématique existe sur tout le territoire mais elle est gravissime dans notre académie rurale.

La DRH ne nie pas le problème et concède que cela touche particulièrement l'académie de Clermont-Ferrand. La rallonge budgétaire du BOP 140 pour les personnels itinérants du 1er degré est insuffisante. Cette difficulté est remontée au MEN mais pas de confirmation d'une nouvelle rallonge pour le moment. Pour le rectorat, "cette situation n'est pas normale".

La FSU intervient pour dire qu'elle se satisfait de voir le rectorat reconnaître, enfin, l'insuffisance budgétaire. Cela fait des années que le rectorat culpabilise les collègues et applique avec zèle les circulaires pour minimiser le problème de fond : le manque de moyens budgétaires!

Postes vacants dans le second degré :

180 postes vacants dans le 2nd degré

2 edu

87 PLP

Création des PAS pour la rentrée 2024

Aucun PAS dans l'académie pour la rentrée 2024

La mise en place des PAS ne concerne pour le moment que 3 départements sur l'ensemble du territoire national.

Calendrier de versement des primes

PEPA : paie d'octobre mais des collègues ont été oubliés (voir ci-dessus)

Prime d'activité : versée en septembre

Part modulable REP/REP+ : août pour les PE mais décembre/janvier pour les collègues du second degré.

AESH : mise en paiement fait en septembre

5^e échelon de la classe exceptionnelle : mise en place, paiement en novembre.

Concours : remboursement des frais de déplacement pour épreuves :

Application du texte national (décret). Les candidat-es doivent s'adresser à la Division des Examens et Concours (DEC) et fournir toutes les pièces justificatives pour être remboursé-es.

AED : quels types de contrats sont-ils pris en compte pour la cédésation ?

Tous les types de contrats recensés dans le décret de 2003.

Formation continue hors temps de face à face pédagogique :

Le rectorat applique les consignes ministérielles avec l'idée que les élèves perdent le moins d'heures possibles.

Collège La Jordanne

La fermeture est une option fortement envisagée par le CD.

La FSU dénonce une nouvelle fois ce projet de fermeture qui se fait dans l'opacité et au mépris des personnels, des élèves et des familles. Le Rectorat annonce qu'il va recevoir les personnels en audience. Les services du Rectorat pointent l'âge plus avancé des personnels CD que celui des personnels EN. Il est plus facile pour le CD15 de réaffecter les personnels car il va y avoir beaucoup de départs en retraite. Pour les personnels EN, les services du Rectorat vont procéder à un état des lieux précis de la situation administrative des personnels pour les accompagner au mieux et confronter cela à la nouvelle sectorisation. La FSU est et restera aux côtés des personnels mobilisés.

Vos élus FSU en CSA Académique

Patrick LEBRUN, Valérie BARDET-CRIQUET, Béatrice MANENE, Julien BARBET, Fabien CLAVEAU, Jean-Baptiste CHATRE